YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2006

DELIBERATION N° 2006/09/1121

OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité de Jumelage Yerres/Mendig, à l'occasion de son 40ème anniversaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que le Comité de Jumelage Yerres/Mendig fête son 40ème anniversaire fin septembre, et qu'à cette occasion, différentes animations et visites sont organisées,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 Euros au Comité de Jumelage Yerres/Mendig à l'occasion de son 40ème anniversaire,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 6-10-06
et de la publication le 6-10-06
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)